

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE ANNÉE 2019

Arrêté N° 2019/089

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C en sa séance du 25 septembre 2019 ;

Considérant que l'absence de quotas d'accès permet à tous les agents proposés, remplissant les conditions et dont la valeur professionnelle le justifie, d'être inscrits sur la liste d'aptitude pour la promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2019 ;

Considérant les propositions émanant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par voie de promotion interne est établie au titre de l'année 2019 comme suit :

COLLECTIVITÉ/ÉTABLISSEMENT	NOM & PRENOM
BLANZAY	RENAUDON Colette
BONNES	GIRAUD Cendrine
BUXEROLLES	ANGILBERT Dominique
CCAS DE ROUILLÉ	BRACONNIER Isabelle
CHASSENEUIL-DU-POITOU	PERRINET Ulrich
DISSAY	RIVAT Thierry
EAUX DE VIENNE-SIVEER	BARDEAU Thierry
EAUX DE VIENNE-SIVEER	LEGUERN Guillaume
LA ROCHE-POSAY	BRUYERE Pierre
LA ROCHE-POSAY	PAYSANT Dominique
LA VILLEDIEU DU-CLAIN	DELOUVEE Philippe

AR PREFECTURE

086-288600232-20191001-20191001_089PI-AR
Regu le 01/10/2019

COLLECTIVITÉ/ÉTABLISSEMENT	NOM & PRENOM
LATHUS-SAINT-REMY	CHASSAT Éric
LOUDUN	ARABI Djelloul
LOUDUN	EMILE Frédéric
LOUDUN	GIROIR Brigitte
MARIGNY-CHÉMEREAU	GENTILLEAU Emmanuel
MAZEROLLES	CLEMENT Kléber
MONTMORILLON	MONTJAULT Marie- Françoise
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS	DALLAY Jean-Pierre
PERSAC	SIREAU Roseline
SAINT- MAURICE-LA-CLOUERE	BOUCHET Maryline
SAVIGNY-L'EVESCAULT	BLAUD Pascal
SIMER	ANTIGNY Laurent

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} OCTOBRE 2019, sa durée de validité est de deux ans. L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Le candidat inscrit sur la liste d'aptitude qui ne serait pas nommé dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet de cette liste sera réinscrit pour une troisième année s'il en fait la demande écrite au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne au moins un mois avant le 1^{er} octobre 2021. Il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande au moins un mois avant le 1^{er} octobre 2022.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Vienne,
- publiée près des collectivités et établissements publics

Fait à CHASSENEUIL-DU-POITOU, le 30 septembre 2019

Le Président du Centre de Gestion,

Edouard RENAUD



L'AUTORITE TERRITORIALE :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par l'application Internet «Télérecours citoyens», accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.
- Transmis au représentant de l'État le

AR PREFECTURE

086-288600232-20191001-20191001_089PI-AR
Regu le 01/10/2019